

LES FEMMES AU PARLEMENT

Julie Cool
Division des affaires politiques et sociales

Le 20 février 2006

Le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

**THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LES FEMMES AU PARLEMENT : LES ENJEUX.....	1
A. Les femmes au Parlement canadien.....	1
B. Les femmes parlementaires : les exemples à suivre à l'échelle internationale.....	3
POURQUOI LES FEMMES SONT-ELLES SOUS-REPRÉSENTÉES AU PARLEMENT?	4
A. Les femmes se choisissent-elles comme candidates à une charge parlementaire?.....	4
B. Quel rôle jouent les partis dans la sélection des candidates?.....	5
C. Quel est le taux de succès des candidates?	6
L'EFFET DES SYSTÈMES ÉLECTORAUX SUR LA REPRÉSENTATION DES FEMMES	7
A. Systèmes électoraux à représentation proportionnelle (RP) et système majoritaire uninominal.....	8
B. Quotas	9
C. Propositions de changement électoral – le Canada et les provinces.....	10
FAIRE DU PARLEMENT UN ENDROIT ACCUEILLANT POUR LES FEMMES.....	12
CONCLUSION.....	14
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE.....	14
SOURCES ÉLECTRONIQUES.....	15
A. Données historiques et statistiques sur les femmes dans le Parlement canadien sur le site Web de la Bibliothèque du Parlement.....	15
B. Autres liens	16



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LES FEMMES AU PARLEMENT*

LES FEMMES AU PARLEMENT : LES ENJEUX

On accepte généralement qu'une représentation plus équitable des femmes dans les assemblées législatives s'impose à l'échelle mondiale pour refléter plus fidèlement la composition de la société et pour garantir que les intérêts multiples des femmes sont pris en considération⁽¹⁾. Même si les femmes jouent des rôles de chefs de file dans la collectivité et dans les associations, leur représentation dans le domaine public reste nettement inférieure à celle des hommes, tant au Canada que sur la scène internationale.

La communauté internationale s'est engagée à diverses reprises à corriger la sous-représentation des femmes au sein de l'institution parlementaire. Par exemple, la participation égale des femmes et des hommes dans la vie publique est l'une des pierres angulaires de la *Convention des Nations Unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW), dont le Canada est signataire. L'inégalité entre les hommes et les femmes dans les postes de pouvoir et de prise de décision fait partie des douze domaines clés énumérés dans le décisif Programme d'action de Beijing de 1995.

Le critère minimal largement reconnu suffisant à assurer une masse critique de femmes parlementaires a été fixé à 30 p. 100⁽²⁾. À la fin de 2005, cependant, la proportion des femmes parlementaires dans le monde s'établissait à 16 p. 100; la proportion des femmes occupant un poste au Cabinet était encore plus faible (14,3 p. 100).

A. Les femmes au Parlement canadien

En 1921, Agnes Macphail a été la première femme élue à la Chambre des communes. Même si, au cours des décennies suivant son élection, on a assisté à une croissance soutenue de la représentation des femmes au Parlement, cette progression semble s'être stabilisée

* Document rédigé en collaboration avec Diane Leduc, Division des affaires politiques et sociales.

(1) Nations Unies, *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, Département de l'information publique des Nations Unies, New York, 1995, paragraphe 190 (d) (http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/BEIJIN_F.PDF), (consulté le 30 janvier 2006).

(2) C'est le point de repère utilisé par l'Union interparlementaire et les Nations Unies.

au niveau de 20 p. 100 au cours de la dernière décennie, tel que l'indique le tableau 1. Alors que 20,8 p. 100 des sièges sont occupés par des femmes à la chambre basse, le Canada est encore loin du seuil de 30 p. 100 permettant d'assurer la présence d'une masse critique de femmes et il se classe au 45^e rang sur la scène mondiale pour la représentation des femmes dans les institutions parlementaires. Les représentantes de minorités visibles et les femmes autochtones⁽³⁾ sont encore davantage sous-représentées. En fait, seulement trois femmes autochtones ont été élues à la Chambre des communes depuis 1867.

Tableau 1 : Les femmes à la Chambre des communes du Canada depuis 1984

Année	Nombre total de sièges	Sièges occupés par des femmes	Proportion des sièges occupés par des femmes
1984	282	27	9,6
1988	295	39	13,3 ⁽⁴⁾
1993	295	53	18,0
1997	301	62	20,6
2000	301	62	20,6
2004	308	65	21,1
2006	308	64	20,8

La représentation des femmes au Sénat canadien, qui est de 35 p. 100, est considérablement plus élevée qu'à la Chambre des communes⁽⁵⁾.

La représentation des femmes au sein des conseils municipaux (21,7 p. 100)⁽⁶⁾ et des législatures provinciales et territoriales (20,6 p. 100)⁽⁷⁾ est la même qu'au niveau fédéral. Avec 32 p. 100 des sièges de l'Assemblée nationale occupés par des femmes, la province du Québec a été la première compétence canadienne (fédérale, provinciale ou territorial) à atteindre le seuil critique de 30 p. 100.

(3) Voir Manon Tremblay, « La participation des femmes autochtones à la démocratie électorale canadienne », *Perspectives électorales*, novembre 2003 (<http://dsp-psd.communication.gc.ca/Collection/SE2-1-5-3F.pdf>).

(4) Ce pourcentage est fondé sur les 294 sièges occupés à l'ouverture de la législature, par suite du décès d'un député élu immédiatement après l'élection.

(5) Proportion de sénatrices en date du 1^{er} février 2006 (99 sièges occupés au Sénat, dont 35 par des femmes).

(6) Fédération canadienne des municipalités, *Bridging the Gender Gap in the 21st Century: Strategies to Increase Women's Participation in Municipal Consultation Processes*, rapport sommaire, mai 2004, p. 3.

(7) La Bibliothèque du Parlement tient à jour, sur son site Web, un tableau des femmes siégeant au sein des législatures provinciales et territoriales (<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/StandingsProvGlobal.asp?lang=F&Cat=F>).

B. Les femmes parlementaires : les exemples à suivre à l'échelle internationale

Dès la fin de 2005, 18 pays avaient réussi à atteindre le seuil fixé pour obtenir une masse critique de 30 p. 100. Le premier quart de ces pays est constitué des pays nordiques qui s'efforcent depuis longtemps d'accroître la participation des femmes. Le quart suivant est constitué des pays sortants d'un conflit (le Burundi, le Mozambique, le Rwanda et l'Afrique du Sud) qui se sont appuyés sur leurs efforts de reconstruction pour adopter des pratiques facilitant la représentation des femmes, tant dans le cadre d'une élection qu'au sein des partis politiques. Dans ces cas, la représentation accrue des femmes n'est pas le résultat d'une progression graduelle mais d'une refonte radicale du processus électoral et parlementaire reconnaissant l'importance de l'équité entre les hommes et les femmes.

Tableau 2 : Classement des pays compte tenu de la représentation des femmes à la chambre basse en 2005

Rang	Pays	Chambre basse ou chambre unique				Chambre haute ou sénat			
		Élection	Sièges	Femmes	% F	Élection	Sièges	Femmes	% F
1	Rwanda	09 2003	80	39	48,8	09 2003	26	9	34,6
2	Suède	09 2002	349	158	45,3	–	–	–	–
3	Norvège	09 2005	169	64	37,9	–	–	–	–
4	Finlande	03 2003	200	75	37,5	–	–	–	–
5	Danemark	02 2005	179	66	36,9	–	–	–	–
6	Pays-Bas	01 2003	150	55	36,7	06 2003	75	22	29,3
7	Argentine	10 2005	257	93	36,2	10 2005	72	30	41,7
8	Cuba	01 2003	609	219	36,0	–	–	–	–
"	Espagne	03 2004	350	126	36,0	03 2004	259	60	23,2
9	Costa Rica	02 2002	57	20	35,1	–	–	–	–
10	Mozambique	12 2004	250	87	34,8	–	–	–	–

Source : Union interparlementaire (<http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>); fondé sur les renseignements fournis par les Parlements nationaux en date du 31 décembre 2005.

POURQUOI LES FEMMES SONT-ELLES SOUS-REPRÉSENTÉES AU PARLEMENT?

Toute personne doit franchir trois obstacles cruciaux pour être élue : tout d'abord, il faut qu'elle se choisisse elle-même; deuxièmement, il faut qu'elle soit choisie comme candidate par un parti politique; troisièmement, il faut qu'elle soit élue par les électeurs⁽⁸⁾. Même si l'électorat veut augmenter la représentation des femmes dans les postes électifs, un certain nombre de facteurs en réduisent la probabilité et augmentent la difficulté, pour les femmes, de briguer les suffrages et d'être élues.

A. Les femmes se choisissent-elles comme candidates à une charge parlementaire?

Pour un certain nombre de motifs, les femmes sont moins enclines que les hommes à se présenter à une élection au Parlement. Comme l'a signalé en 1991 la Commission royale du Canada sur la réforme électorale et le financement des partis (Commission Lortie), certains des obstacles à la participation des femmes « tiennent à des phénomènes sociaux de grande portée ... [qui] ne peuvent guère être résolus par une réforme institutionnelle ou juridique du système électoral »⁽⁹⁾. Par exemple, les femmes continuent à assumer une part disproportionnée des responsabilités ménagères et familiales et ont, en moyenne, des revenus moindres (et par conséquent moins d'indépendance financière) que les hommes. Il se peut en outre que leur socialisation les ait amenées à percevoir la politique comme une vocation inopportune ou indésirable. Les défis à relever sont encore plus grands pour certains groupes de femmes telles que les Autochtones et les femmes des minorités visibles.

De plus, les femmes sont toujours sous-représentées aux échelons supérieurs, dans des domaines tels que le droit ou au sein du milieu universitaire et du monde des affaires. Elles sont donc moins disposées que les hommes à se bâtir la réputation professionnelle de haut niveau recherchée par les partis politiques et à accéder aisément aux réseaux et au financement requis pour leur mise en candidature.

(8) Richard Matland, *Explaining Women's Representation: The Role of Legislative Recruitment & Electoral Systems*, communication livrée à la réunion du Groupe d'experts sur la participation égale des femmes et des hommes aux processus de prise de décision mettant l'accent sur la participation et le leadership politiques; organisé par la Division de la promotion de la femme des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union interparlementaire, Addis Ababa, Éthiopie, du 24 au 27 octobre 2005 (http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eql-men/docs/EP.4_Matland.pdf), (accessible depuis le 18 janvier 2006).

(9) Commission royale du Canada sur la réforme électorale et le financement des partis, *Pour une démocratie électorale renouvelée*, vol. 1, Ottawa, 1991, p. 107 [TRADUCTION].

Les méthodes de travail qui sont de mise au sein des partis et des autres institutions politiques peuvent dissuader les femmes de briguer une charge politique en raison d'attitudes et de pratiques discriminatoires et du peu d'attention accordée à l'adoption de mécanismes capables d'assurer un équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles⁽¹⁰⁾. On a également avancé que les femmes pourraient être réticentes à solliciter une charge parlementaire dont l'exercice exige de la combativité et ne va pas sans confrontation.

Reconnaissant que les femmes hésitent à poser leur candidature, certaines écoles à but non lucratif et non-partisan ont vu le jour pour offrir aux femmes un programme de mentorat et de formation sur le thème de la campagne électorale. On peut citer l'école d'été *Femmes et démocratie 2006* organisée au Québec par Femmes, politique et démocratie; la Women's Campaign School, organisée par le Canadian Women Voters Congress en Colombie-Britannique et la Campaign School for Women fondée par le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse.

B. Quel rôle jouent les partis dans la sélection des candidates?

Tel que signalé ci-dessus, les femmes sont sans doute moins enclines que les hommes à se percevoir comme d'éventuelles candidates. Par conséquent, « si les partis adoptent des règles de mise en candidature neutres sur le plan des sexes, il se peut que le bassin de candidates et de candidats soit biaisé en faveur des hommes »⁽¹¹⁾. Le rôle joué par les partis politiques pour promouvoir et soutenir la candidature des femmes a été présenté de manière réitérée comme le plus important des facteurs d'accroissement de la représentation des femmes au Parlement.

Lorsqu'un plus grand nombre de candidates se présentent, un plus grand nombre de femmes sont élues. Tel que le montre le tableau 3, les partis qui ont une plus grande proportion de candidates ont également une plus forte proportion de femmes au sein de leurs caucus.

(10) Carolyn Hannan, Discours inaugural prononcé à la réunion du Groupe d'experts sur la participation égale des femmes et des hommes aux processus de prise de décision mettant l'accent sur la participation et le leadership politiques; organisé par la Division de la promotion de la femme des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union interparlementaire, Addis Ababa, Éthiopie, du 24 au 27 octobre 2005 (http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eql-men/docs/ST_CH_EGM_political_decision-making_Addis_2005_FINAL.pdf).

(11) Matland, 2005 [TRADUCTION].

Tableau 3 : Femmes mises en candidature et femmes élues, par parti politique, Élection fédérale de 2006

Parti	Femmes candidates, 2006	Femmes élues, 2006
Bloc Québécois	31 %	33 %
Parti conservateur du Canada	12 %	11 %
Parti libéral	26 %	20 %
Nouveau Parti démocratique	35 %	41 %
<i>Total</i>	<i>17 %</i>	<i>20,8 %</i>

Sources : À Voix Égales et Bibliothèque du Parlement.

Cela soulève la question du rôle que peuvent jouer les partis politiques pour élargir leur bassin de candidates à une charge parlementaire. La plupart des partis politiques au Canada ont adopté un train de mesures visant à attirer et à appuyer les candidates. On peut citer les fonds spéciaux mis à la disposition des femmes mises en candidature pour couvrir les frais liés à leur campagne et l'imposition d'un seuil de candidates. Le Nouveau Parti démocratique, qui n'a cessé d'attirer plus de candidates que les autres partis, a pour politique de geler les mises en candidature jusqu'à ce que les associations de circonscription fournissent la preuve des efforts qu'elles ont déployés pour recruter des femmes ou des membres d'autres groupes sous-représentés.

Même si certains partis politiques fixent parfois, de leur plein gré, des cibles de représentation des femmes, les associations de circonscription locales gardent, à l'égard du processus de mise en candidature, un niveau d'autonomie qui peut compliquer la tâche de ces partis et les empêcher d'atteindre leurs objectifs⁽¹²⁾. L'usage adéquat de quotas, par ailleurs critiqués par certains commentateurs et considérés comme injustes et antidémocratiques, est également sujet à controverse.

C. Quel est le taux de succès des candidates?

Au Canada, le principal écueil que rencontrent les femmes vient du parti plutôt que du scrutin. Les femmes qui sollicitent une charge publique au Canada ont pratiquement autant de chances que leurs homologues masculins d'être élues. Les 64 femmes élues en

(12) Linda Trimble et Jane Arscott, éditrices, *Still Counting: Women in Politics Across Canada*, Broadview Press, Peterborough, Ontario, 2003, p. 61.

janvier 2006 représentaient 17 p. 100 de toutes les candidates sollicitant une charge publique dans le cadre de cette élection, soit un taux légèrement inférieur au taux de succès de 19 p. 100 enregistré chez les candidats.

Si l'électorat n'exerce aucune discrimination active à l'endroit des candidates, pourquoi n'y a-t-il pas plus de femmes élues? On estime communément que la modification du système électoral pourrait contribuer à renforcer la représentation des femmes au Parlement. La grande majorité des pays qui ont atteint le seuil de 30 p. 100 assurant la présence d'une masse critique de femmes élues à la chambre basse du Parlement ont réussi en adoptant des mesures telles que des systèmes électoraux à représentation proportionnelle (décrits plus bas) ou l'imposition de quotas électoraux⁽¹³⁾. Les pays qui recourent exclusivement au système majoritaire uninominal, comme le fait le Canada, affichent systématiquement des taux plus faibles de représentation des femmes.

L'EFFET DES SYSTÈMES ÉLECTORAUX SUR LA REPRÉSENTATION DES FEMMES

Il y a plus d'une décennie, les responsables du Programme d'action de Beijing ont prié les nations d'« étudier les effets des différents modes de scrutin sur la représentation politique des femmes dans les organes électifs et envisager, le cas échéant, d'ajuster ou de modifier le système électoral »⁽¹⁴⁾. Tel que noté précédemment, la représentation des femmes au sein des parlements des pays sortant d'un conflit a augmenté de façon spectaculaire lorsque des mesures électorales et constitutionnelles ont été adoptées pour renforcer l'égalité dans les postes de pouvoir.

Pour un certain nombre de motifs, notamment les pressions visant à corriger le déséquilibre permanent de la représentation des sexes dans les postes élus, la réforme du système électoral semble faire l'objet d'une attention accrue au Canada. Dans le cadre du sondage Portraits du Canada, le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC) a fait remarquer que :

(13) Pour de plus amples renseignements sur l'application de quotas dans le monde entier, voir la *Global Database of Quotas for Women* (<http://www.quotaproject.org/>).

(14) *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, 1995, clause 190(d).

Les répondants ont manifesté leur ouverture au changement quand on leur a demandé s'il fallait prendre des mesures précises pour assurer une plus grande représentation des femmes en politique. Cinquante-trois pour cent des Canadiens affirment qu'on devrait exiger des partis politiques qu'ils présentent un pourcentage précis de candidatures féminines aux élections et 46 % s'entendent pour dire qu'il faudrait donner aux partis politiques des incitatifs financiers en vue d'augmenter le nombre de candidatures féminines aux élections⁽¹⁵⁾.

A. Systèmes électoraux à représentation proportionnelle (RP) et système majoritaire uninominal

Le système électoral du Canada est un système uninominal pluraliste ou « système majoritaire uninominal ». Dans chaque circonscription électorale fédérale, le candidat qui obtient le plus de votes obtient un siège à la Chambre des communes et représente sa circonscription à titre de député. Les détracteurs prétendent que ce système tend à décourager l'élection des femmes et d'autres groupes sous-représentés.

La représentation proportionnelle est une solution de rechange au système majoritaire uninominal que favorisent de nombreux partisans d'une plus grande égalité entre les sexes au sein des législatures. La plupart des pays dans lesquels les femmes occupent au moins 30 p. 100 des sièges parlementaires ont un système de RP. Même si le système proportionnel compte de nombreuses variantes⁽¹⁶⁾, la plus utilisée est le *suffrage plurinominal* dans le cadre duquel chaque parti présente une liste de candidats et reçoit un nombre de sièges proportionnel à sa part du vote national. Dans le *système mixte proportionnel*, les électeurs choisissent une certaine proportion de la législature à même les circonscriptions uninominales « à un seul gagnant » alors que les autres membres sont choisis à partir de listes, selon la proportion des votes obtenus par chaque parti⁽¹⁷⁾.

Même si les systèmes électoraux à représentation proportionnelle sont souvent présentés comme une solution possible à la sous-représentation des femmes, leurs détracteurs font remarquer que ces systèmes ne leur sont pas forcément profitables. Tant que les partis

(15) CRIC, « Portraits du Canada 2005 », *Les cahiers du CRIC* (n° 19), janvier 2006, p. 4.

(16) Pour de plus amples renseignements sur la représentation proportionnelle, veuillez consulter Michael Dewing et Megan Furi, *Représentation proportionnelle*, TIPS-120F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, le 5 juillet 2004 (<http://lpintrabp.parl.gc.ca/apps/tips/tips-cont-f.asp?Heading=16&TIP=106>).

(17) Women's Environment and Development Organization (WEDO), *Getting the Balance Right in National Parliaments*, 1995 (<http://www.wedo.org/files/5050factsheet4.pdf>).

exercent leur discrétion dans l'établissement de la liste des candidats, rien ne peut garantir que ces listes seront plus équilibrées sur le plan des sexes. La représentation proportionnelle fonctionne au mieux dans les pays nordiques, où l'électorat favorise nettement l'égalité entre les hommes et les femmes et exerce des pressions sur les partis pour que les deux sexes soient équitablement représentés sur les listes. D'autres commentateurs ont fait remarquer qu'en vue de parvenir à augmenter la représentation des femmes, les systèmes à représentation proportionnelle doivent offrir aux partis des incitatifs supplémentaires pour qu'ils assurent la parité dans la composition de leurs listes.

Plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont récemment entrepris une réévaluation de leur processus électoral, proposant des options pour remplacer le système majoritaire uninominal actuellement en vigueur. Bien que des référendums sur le système électoral aient été organisés en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard en 2005, ces propositions ont été rejetées dans les deux provinces.

B. Quotas⁽¹⁸⁾

Les quotas destinés à augmenter la représentation des femmes peuvent être imposés par voie législative ou librement adoptés. Des quotas légaux sont imposés par voie constitutionnelle ou législative, habituellement dans le cadre d'une loi électorale. Tous les partis politiques doivent se soumettre aux quotas légaux et sont exposés à des sanctions s'ils ne s'y conforment pas. Le Costa Rica, la Belgique et l'Argentine ont des quotas légaux qui fixent le pourcentage de la représentation des femmes à une élection. Des sanctions juridiques fermes sont infligées si les dispositions de la loi ne sont pas respectées, notamment le rejet de listes électorales affichant un pourcentage de candidates inférieur au seuil prévu par la loi.

Les quotas volontaires sont élaborés à la discrétion des partis politiques. En Suède, en Norvège, aux Pays-Bas, en Espagne, au Mozambique, en Autriche, en Afrique du Sud, en Nouvelle-Zélande, en Allemagne et en Islande, certains partis politiques ont adopté, de leur plein gré, un quota précisant le pourcentage des candidates qu'ils présentent à une élection.

(18) Pour de plus amples renseignements sur l'utilisation de quotas, veuillez consulter le site Web du projet de recherche intitulé *An International Comparison of the Use of Electoral Quotas to Obtain Equal Political Citizenship for Women*, dirigé par le professeur Drude Dahlerup, Université de Stockholm (<http://www.statsvet.su.se/quotas/>).

C. Propositions de changement électoral – le Canada et les provinces

Parmi les propositions de modification du système électoral canadien, on peut citer diverses options de remplacement du système majoritaire uninominal ainsi que la modification graduelle des règles qui régissent les élections. Alors que certains partisans d'une meilleure représentation des femmes privilégiaient une réforme du système électoral, d'autres ont souligné l'importance de modifier la réglementation en vue de créer des règles du jeu plus équitables pour les femmes.

Diverses initiatives récentes de réforme électorale prises par la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Québec⁽¹⁹⁾ ont suscité l'intérêt des partisans d'une plus grande égalité des sexes au sein des législatures. Alors que le moteur principal de la réforme des systèmes électoraux dans ces provinces visait à garantir que la représentation d'un parti au sein de la législature reflète plus étroitement le pourcentage de votes reçu, un objectif secondaire dans certaines provinces visait à redresser le déséquilibre des sexes à l'assemblée législative. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard par exemple, l'incidence de systèmes électoraux de rechange sur la représentation des femmes a été clairement expliquée à la population⁽²⁰⁾. L'avant-projet de loi déposé en vue de modifier le système électoral du Québec vise la représentation équitable des deux sexes en proposant des incitatifs financiers aux partis qui élisent un nombre de femmes équivalent au seuil imposé et en augmentant le taux de remboursement des dépenses d'élection engagées par des femmes.

Il n'existe, même parmi les groupes de femmes, aucun consensus relatif aux réformes électorales qui améliorerait au mieux la représentation des femmes. Au Canada, de nombreux organismes militant en faveur de l'égalité recommandent un système de représentation proportionnelle; toutefois, le Conseil du statut de la femme du Québec s'est prononcé contre l'adoption, au Québec, d'un système proportionnel mixte avec compensation. Désignant les pays qui ont élu une très faible proportion de femmes en dépit du système proportionnel en

(19) Pour de plus amples renseignements sur la réforme du système électoral dans les provinces canadiennes, voir Megan Furi et James R. Robertson, *Les projets de réforme électorale dans diverses provinces canadiennes*, PRB 04-17F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, octobre 2005.

(20) Voir *Rapport final et recommandations de la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick* (<http://www.ccaf-fcvi.com/messages/04-11-05NBReport/>) et la Commission sur le futur électoral de l'Île-du-Prince-Édouard, *Femmes en politique* (<http://www.electoralfuture.pe.ca/finalreportfrançais.pdf>).

place, le Conseil du statut de la femme a fait valoir que, selon toute vraisemblance, d'autres facteurs tels que la situation socioéconomique des femmes et la culture politique avaient plus de poids que le type de système électoral en place⁽²¹⁾.

Même si l'hypothèse de l'augmentation automatique de la représentation des femmes suite à un changement de système électoral ne fait pas l'unanimité, les organismes qui militent en faveur de l'égalité reconnaissent que l'adoption de mesures incitant les partis à présenter un plus grand nombre de candidates favoriserait une meilleure représentation des femmes. Au Québec, ces organismes ont appuyé sans réserve les propositions de l'avant-projet de loi visant à subventionner davantage les partis politiques qui présentent un plus grand nombre de candidates⁽²²⁾.

La Commission du droit du Canada⁽²³⁾ a souligné l'importance de procéder parallèlement à l'examen du système électoral et à l'adoption d'autres mesures visant à rehausser la représentation des femmes. Une consultation complète portant sur la réforme électorale a permis à la Commission de conclure « ... [qu'] une représentation accrue des femmes est un des objectifs que devrait viser toute réforme du système électoral canadien »⁽²⁴⁾ et de recommander que le Canada adopte un système électoral mixte avec compensation⁽²⁵⁾. Elle a toutefois fait remarquer qu'un système mixte avec compensation ne donnerait pas à lui seul des résultats plus équitables pour les femmes et a recommandé l'adoption d'autres mesures – notamment des politiques de recrutement, des mesures incitatives et la parité des sexes dans les listes présentées par les partis – pour garantir la représentation équitable des femmes à la Chambre des communes.

Les recommandations formulées en 1991 par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis (Commission Lortie) sont axées sur les règles régissant l'élection plutôt que sur le système électoral. Le rapport de la Commission note « que la réforme électorale devrait, entre autres défis ... contribuer à réduire les barrières systémiques ou

(21) Québec, Conseil du statut de la femme, *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, septembre 2005.

(22) Québec, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, *Briller parmi les meilleurs : La représentation équitable des femmes à l'Assemblée nationale*.

(23) Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte : la réforme électorale du Canada*, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2004 (http://www.lcc.gc.ca/about/voting_toc-fr.asp?lang_update=1).

(24) *Ibid.*, p. 109.

(25) Dans un système électoral mixte avec compensation, chaque électeur a deux votes : un pour le parti de son choix et un pour le candidat de son choix.

structurales aux mises en candidature sans compromettre les éléments qui font la force du système »⁽²⁶⁾. Considérant qu'un grand nombre de femmes estiment que le processus de mise en candidature représente un plus grand défi que l'élection elle-même, elle a recommandé que les processus de mise en candidature et de recrutement des partis soient réformés afin d'aplanir les barrières à la représentation des femmes. Parmi les changements proposés, on peut citer l'imposition de limites de dépenses pour les campagnes de mise en candidature et l'octroi de crédits d'impôt pour les contributions destinées aux femmes qui briguent leur mise en candidature. Dans ce domaine, les recommandations de la Commission Lortie ne sont toujours pas pleinement mises en œuvre, mais elles sont encore considérées comme pertinentes et importantes pour l'augmentation de la représentation des femmes.

À l'échelon fédéral, les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada*, qui sont entrées en vigueur en janvier 2004, ont limité davantage les contributions politiques destinées aux campagnes de mise en candidature et aux campagnes électorales (même si les plafonds restent plus élevés que ceux que propose la Commission Lortie). La possibilité de se lancer dans une réforme électorale de plus grande envergure a également été discutée par les parlementaires canadiens. Citant les préoccupations que soulève la faible participation électorale, le manque de représentativité du Parlement et le manque de proportionnalité entre les suffrages exprimés et la représentation des partis à la Chambre des communes, un rapport déposé par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en juin 2005⁽²⁷⁾ recommandait un processus en vue d'envisager une réforme électorale⁽²⁸⁾. On ignore si cet examen sera maintenu dans le cadre de la 39^e législature.

FAIRE DU PARLEMENT UN ENDROIT ACCUEILLANT POUR LES FEMMES

Afin de s'assurer que tant les femmes que les hommes seront en mesure d'exercer une influence sur les décisions et l'allocation des ressources il ne faudra pas se limiter à

(26) Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, 1991, p. 8 [TRADUCTION].

(27) Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Rapport 43 – Réforme électorale* (adopté par le Comité le 7 juin 2005; présenté à la Chambre le 16 juin 2005) (<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteePublication.aspx?COM=8988&Lang=1&SourceId=122500>).

(28) Dans le cadre des opinions supplémentaires annexées au rapport, le Bloc Québécois et le Parti conservateur du Canada ont exprimé des vues alternatives de nouvelles vues sur la nature et la composition de la consultation des citoyens tel que proposé.

augmenter le nombre de femmes occupant différents postes, mais leur offrir des occasions réelles d'exercer une influence sur les ordres du jour, les institutions et les processus de prise de décisions. Une telle démarche exige que l'on accorde une attention toute particulière aux valeurs, aux normes, aux règles, aux procédures et aux pratiques parlementaires pour garantir qu'une fois élues, les femmes pourront mettre à profit leurs perspectives uniques et diversifiées⁽²⁹⁾.

Les discussions qui ont eu lieu à la Commission de la condition féminine des Nations-Unies et au sein des associations parlementaires telles que l'Union interparlementaire ont permis d'aborder la question des mesures que doivent adopter les parlements pour mieux répondre aux besoins des femmes. Les parlementaires pourraient notamment envisager de réorganiser leurs travaux pour mieux tenir compte des différences entre les sexes – par exemple, en instituant des horaires plus propices à la vie familiale, en terminant les activités parlementaires à une heure raisonnable, en réorganisant les calendriers de travail pour y inclure des « journées réservées à la famille » ou en répartissant les affaires parlementaires sur un plus grand nombre de journées de travail écourtées⁽³⁰⁾.

En 1993, une députée a manqué un vote à la Chambre des communes pendant qu'elle cherchait des toilettes pour femmes. Peu de temps après, les spacieuses toilettes pour hommes adjacentes au hall d'entrée de la Chambre ont été aménagées en deux toilettes séparées, pour hommes et pour femmes⁽³¹⁾. Certains estiment que le Parlement évoluera au fur et à mesure que le nombre des femmes élues augmentera. La recherche indique que pour avoir une influence significative sur la culture d'une organisation, les femmes doivent occuper au moins un tiers des sièges disponibles⁽³²⁾ – la cible considérée comme assurant une « masse critique de femmes ». On s'attend dès lors à ce que le Parlement devienne un milieu plus accueillant pour les femmes alors que le Canada s'approchera de cette masse critique – ce qui nous ramène à la question de l'élection d'un plus grand nombre de femmes au Parlement.

(29) Hannan, 2005.

(30) Union interparlementaire, *Bilan décennal : tendances mondiales de la présence des femmes dans les parlements*, 2005.

(31) Trimble et Arscott, 2003, p. 42.

(32) Manon Tremblay, « La participation des femmes à la vie politique au Canada », *Perspectives électorales*, janvier 2001.

CONCLUSION

L'augmentation de la proportion des femmes au Parlement canadien est un enjeu important si on veut s'assurer que le Parlement représente l'électorat canadien dans toute sa diversité, et qu'il aborde les sujets qui préoccupent les femmes. En dépit de l'évolution rapide de la représentation des femmes au Parlement au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, celle-ci a atteint un plateau au cours de la dernière décennie, pour se fixer à environ 21 p. 100.

Alors que l'électorat canadien – hommes et femmes – semble soucieux d'élire des candidats de sexe masculin et féminin, les femmes représentent toujours une minorité de candidates aux élections fédérales. Parmi les mesures proposées pour redresser ce déséquilibre, on peut citer : les activités de sensibilisation et de mentorat visant à augmenter l'intérêt des femmes envers la fonction politique; la modification, volontaire ou imposée, de la procédure de sélection des candidats; un réexamen du système électoral canadien et l'adoption de mesures destinées à faire du Parlement un milieu de travail plus accueillant pour les femmes.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Bakopanos, Eleni. « Le recrutement politique et les femmes dans le processus politique ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 27, n° 1, 2004 (<http://www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=61&art=40>).

Dahlerup, Drude. *Women, Quotas and Politics*. Routledge Research in Comparative Politics. New York, 2006.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Les femmes et la réforme électorale au Nouveau-Brunswick : Mémoire présenté par le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick*. Fredericton, juillet 2004 (http://www.acswccf.nb.ca/french/documents/Commission_on_LegDemocracyFR_final.pdf).

Fédération canadienne des municipalités. *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales – Stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*. Fédération canadienne des municipalités – Centre international pour le développement municipal. Septembre 2004 (http://www.fcm.ca/french/policy_f/increase-f.pdf).

International IDEA. *Les femmes au Parlement : au-delà du nombre*, 2002.

- Macdonald, Nikki. « Les femmes candidates : un seuil à franchir ». *Perspectives électorales*. Janvier 2005 (http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/article.asp?id=125&lang=f&frmPageSize=&textonly=false).
- Québec – Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*. Septembre 2005. (<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/AvisMemoireLoiElectorale2005.pdf>).
- Tremblay, Manon (ed.) *Femmes et parlements : un regard international*. Les Éditions du remue-ménage. Montréal 2005.
- Tremblay, Manon and Linda Trimble, eds. *Women and Electoral Politics in Canada*. Oxford University Press, Don Mills, Ontario, 2003.
- Trimble, Linda and Jane Arscott. *Still Counting: Women in Politics Across Canada*. Broadview Press, Peterborough, Ontario, 2003.
- Wiegand, Janet *et al.* *Women and Electoral Reform*. Submission to the B.C. Citizens' Assembly on Electoral Reform, 29 mai 2004 (http://www.citizensassembly.bc.ca/resources/submissions/csharman-10_0405311527-411.pdf).

SOURCES ÉLECTRONIQUES

Données sur les femmes dans les parlements nationaux (<http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>).

Pour des renseignements supplémentaires sur les femmes aux élections fédérales canadiennes, y compris les femmes et la 39^{ème} élection en 2006, consulter le site Web du professeur Andrew Heard de l'Université Simon Fraser (<http://www.sfu.ca/%7Eaheard/elections/index.htm>).

A. Données historiques et statistiques sur les femmes dans le Parlement canadien sur le site Web de la Bibliothèque du Parlement

- Candidates aux élections générales (<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/WomenElect.asp?lang=F>)
- Droit de vote des femmes au Canada (<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/WomenVote.asp?lang=F>)
- Femmes à la Chambre des communes (<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/WomenHofC.asp?lang=F&Hist=Y>)
- Femmes au Sénat (<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/WomenSenate.asp?lang=F&Hist=Y>)

- Femmes membres du Cabinet
(<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/WomenCabinet.asp?lang=F>)
- Femmes – Position actuelle des partis dans les législatures provinciales et territoriales
(<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/StandingsProvGlobal.asp?lang=F&Cat=F>)
- Femmes : Représentation politique fédérale
(<http://lp-bp/content/info-resources/federal/Asp/StandingsWomen.asp?lang=F&Hist=Y>)

B. Autres liens

- Collectif Féminisme et démocratie (<http://www.feminismmeetdemocratie.ca>).
- À Voix Égales (<http://www.equalvoice.ca/french/who.html>).
- Le Centre de recherche sur Femmes et politique (<http://www.socialsciences.uottawa.ca/crfp-rcwp/fra/index.asp>).